



## REGLEMENT PARTICULIER

### DU TOURNOI AMICAL du NERON de l'ALSMV 38

**Article 1** – Le 1er Tournoi Amical de Doubles d'ALSMV aura lieu le dimanche 12 avril 2015. Le tournoi se déroulera selon les règles fixées par la Fédération Française de Badminton et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.

**Article 2** – Le tournoi est ouvert aux licenciés comme aux non licenciés. Il est ouvert à toutes personnes âgées de plus de 16 ans et qui n'excèdent pas le classement D1 (une vérification du classement sera effectuée). Pour les mineurs non affiliés à des clubs, une autorisation parentale signée sera demandée en début de tournoi.

**Nous vous rappelons que ce tournoi est amical et par conséquent, les résultats ne comptent pas dans le classement.**

**Article 3** – Tout licencié à la compétition doit être en règle avec la Fédération Française de Badminton et en possession de sa licence compétition validée avec un surclassement si besoin. Les « non licenciés » devront signer une "fiche d'inscription pratiquant à l'essai" en début de tournoi afin d'être couvert en responsabilité civile et individuelle accident par l'assurance de la FFBAD.

**Article 4** – Le tournoi propose les tableaux de doubles Hommes et doubles Dames. Tous les tableaux sont en poules avec deux sortants si possible. Si le temps nous le permet, un tableau de consolante sera organisé afin de jouer un maximum de match.

**Article 5** – Les Inscriptions se feront par catégorie de niveau pour être sûr de jouer contre des personnes de même niveau et passer un bon moment.

Nous proposons 4 tableaux :

- Double hommes et double dames LOISIRS (pour ceux qui pratique occasionnellement le badminton ou dans des clubs non affiliés à la FFBAD)
- Double hommes et double dames COMPETITEURS (pour ceux qui font de la compétition NC à D1)

**Article 6** – Le nombre maximal de participants est fixé à 96 joueurs soit 12 paires par tableau. En cas de surnombre, c'est par ordre d'arrivée des inscriptions que la sélection sera faite

**Article 7** - Le montant des droits d'engagement est de 5 euros par joueur.

**Article 8** – Le retour des inscriptions devra se faire par courrier à l'adresse suivante : Florence BRIERE, 183 route de Veurey 38340 VOREPPE et par mail à l'adresse suivante : [badflo38@gmail.com](mailto:badflo38@gmail.com)



Article 9 – Toute inscription devra être accompagnée de son règlement par chèque à l'ordre de "ALSMV Badminton" avant le 29 mars 2015.

Article 10 - Les matchs se joueront en volant plastique ou plume. Le choix se fera pour chaque match avec l'accord des 2 équipes. Les volants sont fournis par les joueurs. L'ALSMV badminton disposera de quelques tubes de volant plastique et plume à la vente.

Article 11 – L'ensemble de la compétition se déroulera en auto-arbitrage.

Article 12 – L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible l'échéancier.

Article 13 – Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 minutes, cette période sera déterminée par la fin du dernier point d'un match et le premier service du match suivant.

Article 14 – A l'appel de votre nom (au micro), vous disposerez de 5 minutes maximum pour venir chercher votre plaquette, tester vos volants et vous échauffer.

Article 15 – Au cours d'un match et plus précisément d'un échange, si le volant touche une structure, le point est perdu (volant faute), s'il touche un filin le point est « let ». Au service, si le volant touche une structure, le service est faute, si le volant touche un filin, le service est let deux fois puis faute à la troisième fois (si consécutif).

Article 16 – Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés.

Article 17 – Une buvette sera disponible tout au long de la journée à l'entrée du gymnase. Il sera strictement interdit de manger sur le plateau sportif.

Article 18 – L'Amicale laïque de Saint Martin Le Vinoux décline toute responsabilité en cas de vol, d'incident ou d'accident en dehors des matches.

Article 19 – La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.